

Le 6ème Concours de Nouvelles François Petit. Édition 2023.

Organisé par la Mairie et la Médiathèque de Vialas, en collaboration avec l'association *Du Trenze au Luech*, il sera ouvert jusqu'au **15 juin 2023, avec remise des prix le weekend du 22/23 juillet 2023**

Cette année, les thèmes seront différents pour les deux catégories de concurrents. Il s'agira d'intégrer:

Pour les juniors : « **il serait dommage de revenir en arrière** » dans le texte.

Pour les adultes : « **en septembre** » dans la 1^{ère} phrase du texte

Les candidats seront départagés en fonction de la qualité du style et de la forme, du niveau de la narration, de l'intérêt et de l'originalité de l'histoire, de la puissance de la « chute »...

Vous trouverez le règlement du concours ci-dessous (présentation, format et longueur maximale du texte, règles d'envoi, prix attribués). **Il est à lire intégralement.**

Les anciens lauréats sont autorisés à concourir.

Les nouvelles primées feront l'objet d'une publication sur le site municipal. Après accord des auteurs, les autres nouvelles seront également accessibles sur le site.

[A télécharger : règlement du concours et autorisation parentale](#)

Règlement du 6ème Concours de Nouvelles François Petit.

Commune de Vialas (48220)

Article premier

La commune de Vialas, la Médiathèque *René Évrard* et l'association *Du Trenze au Luech*, organisent **leur sixième concours francophone de nouvelles.**

Il sera ouvert jusqu'au **15 juin 2023, date de clôture.**

Article 2

Le concours est ouvert à tous les auteurs francophones résidant en France ou à l'étranger, répartis en deux catégories :

- Une catégorie « junior » ouverte aux personnes de moins de 17 ans (âge retenu à la date limite de la remise des œuvres).
- Une catégorie « adulte » concernant les personnes âgées de 17 ans et plus.

Les participants mineurs (moins de 17 ans) devront recueillir l'accord préalable de leurs parents ou responsable légal avant d'envoyer leur nouvelle. Cet accord sera manifesté par l'envoi de l'autorisation ci-jointe, dûment complétée et signée par courrier traditionnel. L'accord parental implique l'acceptation de la participation du mineur.

Les membres du jury sont exclus de toute participation au présent concours.

La participation est gratuite

Article 3

L'objet du concours est d'écrire et de soumettre à un jury une nouvelle incluant :

- Dans la catégorie juniors « **il serait dommage de revenir en arrière** » dans le texte.
- Dans la catégorie adultes « **en septembre** » dans la première phrase du texte.

On définira la « nouvelle » comme un récit court d'actions, d'événements ou d'aventures, imaginaires ou vécues, comportant peu de personnages et exprimant

sentiments, passions et idées. Le jury privilégiera notamment la qualité du style et de la forme, la construction de la narration et l'intérêt de la « chute ».

Article 4

Chaque auteur ne peut envoyer qu'**une seule nouvelle**. Le manuscrit, anonyme, sera dactylographié sur ordinateur. **Il devra obligatoirement comporter un titre.**

La nouvelle doit être présentée sur des feuillets de format A4 (21cm x 29,7 cm) dactylographiés uniquement au recto, à raison de **25 lignes de 60 signes maximum par feuillet, intervalles inclus soit 1500 signes par feuillet.**

Les participants devront respecter un nombre maximum de pages, à savoir **6 feuillets** pour les deux catégories.

La police de caractère **imposée** est le « Times New Roman » à la taille 12.

Les pages seront simplement **reliées par une agrafe, sans spirale, sans couverture et sans réglette.**

Afin de préparer au mieux la cérémonie de remise des prix, il sera demandé aux participants de fournir **sur une feuille indépendante** de format A4, leurs noms, prénoms, adresse, numéros de téléphone (fixe et mobile si possible), courriel ainsi que toutes les informations qu'ils jugeront utiles à leur éventuelle présentation.

Aucune mention ne sera faite en aucun endroit de la nouvelle ni du nom de l'auteur, ni d'un pseudonyme, ni de sa signature.

Dès réception, un codage garantissant l'anonymat du candidat sera effectué.

Article 5

La nouvelle proposée doit être une œuvre **originale**, n'ayant été jamais ni publiée, ni primée auparavant.

Article 6

Chaque participant devra adresser avant le 16 juin 2023 (le cachet de la poste faisant foi) **six copies de sa nouvelle** à l'adresse suivante :

Pascale FILLIAU

Concours de nouvelles François Petit

Mairie de Vialas

134 Rue Basse

48220 Vialas

Le texte de la nouvelle sera **obligatoirement** envoyé parallèlement par chaque participant à l'adresse mail suivante **Cnouvelles@orange.fr**

Un avis de réception sera envoyé à chaque candidat postulant.

Les nouvelles envoyées après la date butoir ne seront pas retenues.

Article 7

Le concours ouvert aux juniors est doté de deux prix, récompensés respectivement par des lots en bons d'achat de livres, d'une valeur de 100 euros (Prix de la Commune de Vialas) et de 50 euros (Prix « Du Trenze au Luech »), offerts par la commune de Vialas et l'association « Du Trenze au Luech ».

Le concours ouvert aux adultes est doté de trois prix (offerts par la commune de Vialas et l'association *Du Trenze au Luech*), récompensés respectivement par des lots en bons d'achat de livres, d'une valeur de 150 euros (Prix de la Commune de Vialas), 100 euros (Prix de la Médiathèque de Vialas) et 50 euros (Prix « Du Trenze au Luech »).

Les nouvelles primées seront obligatoirement publiées sur le site municipal de la commune de Vialas. Sauf avis contraire de leurs auteurs, les nouvelles non primées seront également publiées sur le site municipal de la commune de Vialas.

En outre, dans le cadre du Festival de Lecture, « Vialas à la page », organisé par l'association *Vivre à Vialas* et la Médiathèque de Vialas, les 22/23 juillet 2023, les nouvelles « junior » et « adulte », ayant obtenu le premier prix feront l'objet d'une lecture publique.

Article 8

Les prix seront remis à Vialas lors du festival de Lecture (le 22 ou 23 juillet, cela sera précisé ultérieurement). Les lauréats résidant sur le territoire métropolitain devront être obligatoirement présents pour recevoir leurs prix, sauf cas de force majeure. **Les candidats primés seront informés environ une semaine avant la date de remise des prix.**

Article 9

La participation au concours implique de fait l'acceptation totale et sans réserve du règlement, son non-respect entraînera automatiquement l'annulation de toute participation.

Les organisateurs se réservent le droit de le modifier ou de l'annuler si des circonstances extérieures les y contraignent.

6ème CONCOURS DE NOUVELLES FRANÇOIS PETIT 2023

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél fixe ou portable :

Responsable légal de (nom du mineur) :

Agé de (au 16/07/2023) :

Autorise (nom et prénom du mineur) :

à participer au 6ème concours de nouvelles organisé par la Mairie de Vialas et l'Association *Du Trenze au Luech*. Cette autorisation entraîne une totale acceptation du règlement.

Date :

Signature du responsable légal

Signature du mineur